Jean-Michel BLANQUER
Directeur général de l'enseignement scolaire

PNF 2011 – Poitiers

Séminaire « Pilotage des politiques éducative, sociale, de santé et de sécurité dans les territoires académiques ».

Conférence d'ouverture

Le PNF que nous ouvrons aujourd'hui a été construit en partenariat étroit avec l'ESEN que je remercie vivement pour son appui précieux.

Ce séminaire dans lequel la quasi totalité des académies est représentée, a pour titre « Pilotage des politiques éducative, sociale, de santé et de sécurité dans les territoires académiques ». Il s'inscrit dans le prolongement du PNP 2010.

L'objectif fixé pour ce séminaire est de mettre en œuvre dans les territoires académiques les orientations sociales, de santé et de sécurité qui participent pleinement à la mission éducative de l'Ecole dans la perspective de développer le bien-être des élèves et des personnels.

La définition, l'impulsion, la conduite et l'évaluation d'une politique éducative structurée constituent une des missions confiées au système scolaire qui doit impliquer l'ensemble des personnels aux différents niveaux de responsabilité, et, en premier lieu dans l'établissement scolaire.

Dans ce cadre, la mise en œuvre d'une politique éducative sociale, de santé et de sécurité est déterminante pour instaurer un climat de bien-être des élèves, favorable à la réussite scolaire et à l'équité. Elle contribue en particulier à l'amélioration du climat scolaire, à l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages et participe à la prévention de l'absentéisme, du décrochage scolaire et de toutes les formes de violence.

Cette politique constitue par ailleurs une composante essentielle à prendre en compte dans des dispositifs éducatifs innovants tels les Ecoles, Collèges, Lycées Ambition Réussite (ECLAIR), les Internats d'Excellence (IE), ou encore des opérations comme l'expérimentation *Cours le matin - Sport l'après-midi* ou la *Mallette des parents.*

Parce que l'Ecole est bien, en effet, l'un des lieux d'acquisition de compétences nécessaires au mieux vivre ensemble, le ministère se doit de mettre en place une politique qui vise à développer chez les élèves, à travers une démarche éducative, non seulement une pensée critique et créative, mais également des aptitudes aux choix, à la gestion des conflits et à la maîtrise des émotions. Cette démarche participe ainsi à la construction de l'élève en tant que personne et citoyen, dans le double objectif du respect de soi et des autres en cohérence avec les connaissances et compétences 6 et 7 du socle commun. Compétences dont je rappelle que l'acquisition est attestée par le livret personnel de compétences.

C'est pourquoi, j'attire votre attention sur trois principes qui me paraissent essentiels pour la mise en œuvre d'une telle politique éducative dans les territoires académiques :

- la coordination et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs du système éducatif (personnels d'inspection, de direction, d'enseignement, d'éducation, d'orientation, sociaux, de santé, TOS),
- la mise en œuvre systématique d'une démarche de projet adaptée aux réalités et aux besoins spécifiques de chaque école ou établissement dans le cadre de la contractualisation,
- la contribution des partenaires de l'institution.

Le premier principe de coordination et de responsabilisation de l'ensemble des acteurs me semble indispensable pour un pilotage cohérent de la politique éducative dans les territoires académiques.

Il s'agit bien aujourd'hui de faire émerger des idées, de faire évoluer les pratiques et d'améliorer les résultats de notre système par une coordination garante d'une plus grande cohésion, tout en tenant compte des identités professionnelles de chacun des acteurs. En effet, une réflexion sur l'organisation du travail en équipe, sur la complémentarité des identités professionnelles et sur la mutualisation des compétences est garante d'une démarche de projet bien construite.

Le second principe que j'ai évoqué porte précisément sur la démarche de projet éducatif dans le cadre de la contractualisation. Tout l'enjeu repose ici sur la prise en compte de la dimension « climat scolaire - bien-être » dans le projet élaboré par chaque établissement, partie prenante du contrat d'objectifs passé avec l'académie.

En cohérence avec le projet d'établissement adopté par le conseil d'administration, le contrat d'objectifs est en effet conclu entre l'établissement et l'autorité académique à partir d'un diagnostic partagé. Il définit, au regard du programme annuel de performance académique, des objectifs à atteindre ; il est doté d'indicateurs qui permettent d'évaluer et d'apprécier la réalisation ces objectifs.

Il est, en particulier, primordial de réfléchir à la façon dont doivent être articulés de façon pertinente le pédagogique et l'éducatif dans une logique de décloisonnement. Une instance comme le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ainsi que certains dispositifs aident à penser cette articulation tels les établissements ECLAIR, les préfets des études, les internats d'excellence.

Enfin pour être efficace la politique éducative doit s'appuyer sur un troisième principe qui est le développement d'un partenariat dynamique avec l'ensemble des partenaires qu'ils soient institutionnels ou du monde associatif agréé. Ce partenariat se traduit naturellement par une collaboration des recteurs avec ses partenaires régionaux, en particulier les collectivités territoriales, les Agences régionales de santé et les services déconcentrés des autres départements ministériels concernés.

La table ronde consacrée à cette thématique sera propice à une réflexion sur les modalités d'organisation des partenariats et notamment comment les partenaires s'inscrivent dans la politique éducative de l'éducation nationale.

Les travaux engagés au cours de ce séminaire devront, donc, intégrer une réflexion sur ces trois principes. Et je serai attentif aux résultats issus de vos réflexions.

Toutes ces questions et bien d'autres encore, au cœur des évolutions actuelles de notre système éducatif seront sans doute débattues au cours des trois grandes tables rondes de ce séminaire et des ateliers aux quels vous participerez.

En qualité de cadres du système éducatif dont vous représentez de nombreuses composantes - responsables administratifs, personnels d'inspection, de direction, conseillers techniques médecins, infirmiers ou conseillers sociaux - vous êtes au premier rang pour poser les problématiques, analyser les leviers d'action et les freins dans la mise en place de telles politiques et notamment dans le cadre de la contractualisation avec les établissements scolaires.

* *

*

Je souhaite que ce séminaire soit pour vous l'occasion d'échanges fructueux. Votre réflexion sera soutenue par des intervenants de haut niveau : Bernard HUGONNIER directeur adjoint de l'OCDE, Eric DEBARBIEUX, président du conseil scientifique des états généraux de la sécurité à l'école, Claude BISSON-VAIVRE, IGEN, doyen du groupe établissements et vie scolaire, des Inspecteurs généraux et de M. Jean BERTSCH, recteur d'académie de Limoges. Une présentation de la méthodologie retenue dans la construction d'indicateurs permettant d'évaluer le bien-être à l'école vous sera présentée. Des partenaires régionaux sont également venus échanger avec vous pour étudier et réfléchir sur les modalités d'organisation d'un travail en commun.

Ce séminaire me semble particulièrement important car il doit contribuer à défricher de nouveaux terrains. Il est, en effet, ambitieux. Il faudra sans doute d'autres réflexions sur des sujets aussi complexes. Sachez que les résultats de vos travaux me seront communiqués et permettront de poursuivre et de nourrir la réflexion sur ces sujets.